

Lettre d'information Vieillessement actif et santé au travail

Responsables du secteur du BTP



n°5

18 décembre 2020

ÉDITO

A l'issue de ce second confinement, on peut commencer à faire le bilan et à tirer des enseignements de cette période. 12 % des salariés déclarent que leur santé s'est dégradée pendant la crise. Cette dégradation concerne davantage les salariés aidants et les salariés malades (maladie chronique, maladie grave ou handicap). Près de la moitié des salariés (45 %) déclare également se sentir plus fatiguée physiquement et psychologiquement. (Etude Malakoff Humanis, oct. 2020, pour en savoir plus [consultez le site](#)). Il est donc plus que jamais nécessaire d'accompagner les salariés sur leur santé.

Pour rester à vos côtés et continuer de vous soutenir dans la prévention santé de vos salariés, nous ouvrons une nouvelle plateforme en ligne qui vous est destinée !

VISTA

Une plateforme pour la Valorisation des initiatives Intersecteur liées à la Santé au Travail et à l'Âge des salariés.

Responsables du BTP, cette plateforme est pour vous !

Informez-vous sur les risques professionnels (TMS, risques de chute, risque chimique...) **et sur la santé des salariés** (sommeil, alimentation, addictions...) **et découvrez des supports de communication et guides pour agir.**

Découvrez également nos nouvelles vidéos d'information

« Santé et vieillissement actif dans le secteur du BTP »

(4 vidéos de 5 à 10 mn)

Consultez la plateforme VISTA sur <http://www.vista-santeautravail.org/>

1. S'INFORMER



Un nouvel accord national interprofessionnel sur la santé au travail

Dans la nuit du 9 au 10 décembre, les partenaires sociaux se sont accordés pour la signature d'un nouvel accord axé sur la prévention. Ils sont jusqu'au 8 janvier pour le signer.

COVID-19 et prévention en entreprise : ce qu'il faut retenir



Un dossier de l'INRS pour accompagner les entreprises dans cette démarche de prévention

[Consulter le site de l'INRS](#)



Covid-19 : mise à jour de la fiche sur les collaborateurs vulnérables à risque de forme grave

De nouvelles maladies ont été ajoutées à la fiche. Depuis le 10 novembre, une personne doit cumuler deux critères pour être qualifiée comme vulnérable.

[Consulter le site du gouvernement](#)

« Covid-19 : dans quelles conditions les employeurs peuvent-ils organiser une campagne de tests rapides ? »

Un arrêté du 16 novembre 2020 encadre la possibilité pour l'employeur d'organiser, en lien avec les services de santé au travail, une opération de dépistage de la covid-19 via des tests antigéniques, dits tests rapides.

[Consultez l'article de Prévention BTP.fr](#)



Covid-19 et travailleurs handicapés : les points de vigilance

Une attention particulière doit être portée aux travailleurs handicapés dans la mise en œuvre du Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés dans le cadre de la crise sanitaire afin de leur permettre de poursuivre leur activité.

[Consultez le site du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion](#)



2. AGIR

Objectif reprise : un dispositif gratuit du ministère du Travail destiné aux TPE-PME.

Il vous permet de bénéficier de l'aide d'un expert sur les questions de :

- organisation du travail
- prévention du risque Covid-19 (association des salariés aux mesures de prévention, mise en place du référent Covid...)
- relations sociales

Pour en savoir plus, [consultez le site de l'ANACT](#)



3. PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ GLOBALE DES SALARIÉS



Le risque routier lors des déplacements professionnels – une vidéo de l'INRS

Des experts font le point sur les moyens de prévention des risques routiers et des entreprises témoignent de leurs actions en la matière.

[Consultez la vidéo](#)



Les conseils de l'OPPBTB pour travailler en toute sécurité l'hiver

[Consultez le site Prévention BTP.fr](#)

Des ressources disponibles en prêt au CODES 30

Le magazine Travail et Sécurité est désormais disponible au CODES 30 !

Découvrez le mensuel de l'INRS pour la prévention des risques professionnels



Photolangage pour l'entretien individuel, orientation et évolution professionnelle

Cette méthode met en œuvre une médiation spécifique avec des photographies. Une séance Photolangage® en entretien individuel facilite l'exploration des aspirations profondes, la prise de conscience de ses repères, de ses valeurs et de ses choix privilégiés, rendant ainsi plus aisées la prise de parole.

100 questions-réponses pour l'emploi des personnes handicapées

Cet ouvrage délivre les clés essentielles pour :

- élaborer le diagnostic d'une situation de handicap dans son environnement ;
- mettre en œuvre une politique handicap au sein d'une organisation ;
- accompagner la personne en situation de handicap dans son parcours professionnel ou de formation ;
- mobiliser les ressources, les acteurs internes et un réseau de partenaires dans le champ du handicap.



[Pour en savoir plus](#)

Centre de ressources documentaires du CODES 30 :
07 49 17 74 74 / documentation@codes30.org

Qui sommes-nous ?



Le comité d'Education pour la Santé du Gard est une association loi 1901. Il a pour mission d'aider la population à choisir des modes de vie et des comportements qui préservent et améliorent la santé. Il œuvre dans le domaine de l'éducation pour la santé, dans le but que chaque citoyen acquière tout au long de sa vie les compétences et les moyens qui lui permettront de gérer sa santé et sa qualité de vie, ainsi que celle de la collectivité.

En centrant nos actions sur les déterminants de santé individuels, collectifs et environnementaux, nous tentons de développer une approche positive et globale de la santé, en complément des approches thématiques et au-delà de la prévention des maladies.

Pour tout renseignement complémentaire :

Abigail LEFEBVRE, chargée de projets

Comité Départemental d'Éducation pour la Santé du Gard

15 rue Ste Anne - 30900 NIMES

Tél. : 04.66.21.10.11

Mail : contact@codes30.org - site : www.codes30.org



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Ce projet est cofinancé par le Conseil Départemental du Gard au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées du Gard